

SERVICE TECHNIQUE

☎ 05 46 30 19 19

✉ [domaine.public2@aytre.fr](mailto:domaine.public2@aytre.fr)

Affaire suivie par : LM/Gestion du Domaine Public

**Arrêté temporaire n° 25-AT-0105  
Portant réglementation de la circulation**

**RUE DE BONGRAINE**



**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

**VU** l'autorisation de voirie n° 25-AV-0131 en date du 08/04/2025 par laquelle TELEREP Agence Atlantique demeurant 10 Rue Gay-Lussac 35170 BRUZ représentée par Monsieur Antoine HAMON obtient l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public : - réhabilitation de canalisation d'eaux usées sans tranchée RUE DE BONGRAINE

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 09/04/2025 au 11/04/2025 RUE DE BONGRAINE

Le Maire d'Aytré **ARRÊTE** :

**ARTICLE 1 :**

À compter du 09/04/2025 et jusqu'au 11/04/2025, RUE DE BONGRAINE, un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par B15+C18.

La circulation des riverains sera maintenu. Si nécessaire, le camion TELEREP stationnera sur le trottoir. La circulation des piétons sera alors déviée sur le trottoir opposé.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, TELEREP Agence Atlantique.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aytré, le 08 avril 2025

**Tony LOISEL**

*Monsieur le Maire*



**DIFFUSION:**

- TELEREP Agence Atlantique
- Monsieur le Maire

Place des Charmilles

BP 30102

17 442 AYTRE Cédex

tel 05 46 30 19 19

[Information@aytre.fr](mailto:Information@aytre.fr)

[aytre.fr](http://aytre.fr)



- DDSP
- Responsable Police Municipale

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*